

DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL MOMERSTROFF

Séance ordinaire du vendredi 9 juin 2023 à 20h30

Présents : 8 Conseillers

Municipalité :

COLBUS Bernard, Maire ;

GERARD Sabine, première Adjointe au Maire ;

KREMER Serge, troisième Adjoint au Maire.

Conseillers :

BAUER Céline, REINHARDT Patrick, VINGERT Jean-Marie, COLELLA Jérémy,

LECOMTE Elodie.

Absent(s) excusé(s) : BOUR Denis (procuration à Madame GERARD Sabine),

STEINMETZ Carine (procuration de vote à Monsieur Serge KREMER).

Date de convocation : 5 juin 2023.

Secrétaire de séance : Madame Sabine GERARD.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE REUNION DU 14 AVRIL 2023

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2023 est lu et adopté.

2 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCHPB – COMPETENCE « SANTE »

M. le Maire donne la parole à Mme la 1^{ère} Adjointe au Maire qui communique au conseil municipal la délibération en date du 13 avril 2023 par laquelle le conseil communautaire a décidé de modifier les statuts de la Communauté de Communes en y ajoutant la compétence « santé » comme suit :

- « Etudes et actions d'information, de diagnostic, de promotion, de formation, d'animation ou de conseil concourant à la connaissance, au développement de l'offre de soins du territoire et à la mise en réseau des professionnels de santé » ;
- « Soutien, création et gestion d'équipements susceptibles d'améliorer la prévention sanitaire, l'offre et la diversité des soins au profit des habitants du territoire et de manière générale mise en œuvre de toutes actions ou mesures de nature à contribuer à ces objectifs » ;
- « Est déclaré d'intérêt communautaire l'Hôpital le Secq de Crépy de Boulay ».

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à cette modification statutaire.

3 – ECOLE DE MOMERSTROFF – DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

M. le Maire donne la parole à Mme la 1^{ère} Adjointe au Maire qui communique au conseil municipal la demande de Mme la Directrice de l'école de Momerstroff sollicitant une subvention de 50 € par élève (22 élèves) au titre d'aide au financement de voyages scolaires pour l'année scolaire 2022 – 2023.

Le conseil municipal, après discussion et à l'unanimité, décide l'octroi d'une subvention de 1 100 € (mille cent euros) à l'école de Momerstroff

4 – RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE – COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE CHASSE

Il appartient, dès à présent de veiller à l'organisation de la procédure, en désignant, au sein de la collectivité, deux conseillers municipaux qui siégeront à la commission consultative de la chasse, instance obligatoire au sein de laquelle siègent les divers interlocuteurs (ou leurs représentants) intervenant dans cette affaire (le Directeur Départemental des Territoires, le comptable assignataire de la commune, le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture, le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs, le Président du Centre Départemental de la Propriété Forestière, un lieutenant de louveterie, le Président du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers, le Chef du Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité, et –pour les communes comprenant des terrains relevant du régime forestier- un représentant de l'ONF. Ladite commission est présidée par M. le Maire ou son représentant.

M. le Maire rappelle le rôle et les modalités de fonctionnement de la commission de chasse.

La commission sera présidée par M. Bernard COLBUS, Maire.

Le conseil municipal désigne deux délégués : MM VINGERT Jean-Marie et REINHARDT Patrick.

5 – MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2024

- Après exposé de M. le Maire,
- Considérant qu'une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024 ;
- Vu l'avis favorable du Comptable Public en date du 8 juin 2023 sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57 ;

Le conseil municipal :

- décide d'adopter, à partir du 1^{er} janvier 2024, le référentiel M57 **dans sa version abrégée** ;
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6 – BULLETIN MUNICIPAL – SOUMISSION DES DEVIS

M. le Maire donne la parole à M. le 3^{ème} Adjoint au Maire qui communique au conseil municipal les devis parvenus en mairie concernant l'impression du bulletin municipal annuel (sur une base de 190 bulletins de 36 pages intérieures) :

- Devis ImprimCom'Est du 18/04/2023 de 3 240,00 € TTC 2 700 € HT), soit 17,05 € TTC par bulletin ;
- Devis Prim Service du 20/04/2023 de 3 840 € TTC (3 200 € HT), soit 20,21 € TTC par bulletin.

Le conseil municipal, après discussion, décide de confier l'impression à la société ImprimCom'Est.

7 – VENTE TONDEUSE AUTOPORTEE JOHN DEERE (AVEC REMORQUE)

M. le Maire :

- rappelle au conseil municipal l'acquisition récente d'un micro-tracteur KUBOTA,
- informe que la tondeuse autoportée John Deere, acquise en 2022 au prix de 4 920 € TTC, fait double emploi et peut donc être vendue.

Le conseil municipal charge M. le Maire de trouver un éventuel acquéreur au meilleur prix et l'autorise à prendre toute décision en ce sens et à signer tout document afférent à la présente délibération.

La séance est levée à 21h20.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de réunion du 14 avril 2023.
- 2) Modification des statuts de la C.C.H.P.B. – Compétence « santé ».
- 3) Ecole de Momerstroff – Demande de subvention voyage scolaire.
- 4) Renouvellement des baux de chasse – commission consultative communale de chasse.
- 5) Mise en place de la nomenclature M57 à partir du 1^{er} janvier 2024.
- 6) Bulletin Municipal – Soumission des devis.
- 7) Vente tondeuse autoportée John Deere (avec remorque).